



# HEFP

HAUTE ÉCOLE FÉDÉRALE  
EN FORMATION  
PROFESSIONNELLE

*L'excellence suisse  
en formation professionnelle*

## **Procédure pour la préparation de votre dossier d'admission à la filière DMP**

Quatre conditions d'admission sont requises pour être admissible à la filière DMP. Les pièces justificatives doivent donc pouvoir répondre à ces conditions d'admission, qui sont listées ci-dessous.

### **Documents à préparer pour votre dossier d'admission au format .pdf:**

#### **1 Qualification professionnelle :**

- Copies de vos titres  
(les crédits doivent être indiqués si ce n'est pas le cas, fournir également une preuve des crédits exigés par le guide des qualifications enseignants MP pour la branche enseignée)

#### **2 Expérience en entreprise (hors enseignement) :**

- CV complet et à jour
- Certificats de travail correspondant aux 6 mois d'expérience en entreprise, soit hors enseignement (se référer à la notice sur la reconnaissance des 6 mois en entreprise disponible sur la page web de la filière)

#### **3 Prérequis en matière d'enseignement professionnel :**

- Lettre de recommandation de l'employeur (formulaire I à compléter ci-dessous)

#### **4 Formation générale :**

- Copie de votre maturité professionnelle ou gymnasiale

**Parcours de formation par voie VAE :** merci de compléter le tableau disponible ci-dessous, avec le pourcentage de vos différents emplois dans l'enseignement. Il faut nous joindre aussi copie de vos certificats de travail en tant qu'enseignant-e ou formateur/formatrice (formulaire III à compléter ci-dessous)

#### **S'ajoute à ceci :**

- Copie de votre nouvelle carte AVS avec numéro à 13 chiffres ou carte d'assurance maladie mentionnant le numéro AVS
- Une photo passeport (format .jpg)

Un seul pdf combinant toutes les pièces justificatives mentionnées ci-dessus sera à nous transmettre, à l'exception de votre photo passeport qui doit être jointe à part (au format .jpg).

Nous vous remercions de nommer votre fichier pdf combiné de la manière suivante :

- « **Nom Prénom\_filière (soit DMP)** »



**HEFP**

HAUTE ÉCOLE FÉDÉRALE  
EN FORMATION  
PROFESSIONNELLE

*L'excellence suisse  
en formation professionnelle*

## Lettre de recommandation pour le suivi d'une formation pédagogique à l'HEFP<sup>1</sup>

Par la présente, nous vous faisons part du soutien de la Direction de notre établissement/du Service de la formation professionnelle pour ce qui concerne l'inscription à la filière

\_\_\_\_\_ du/de la candidat-e mentionné-e ci-après, à la formation pédagogique dispensée par la HEFP.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Le/la candidat-e enseigne dans notre établissement depuis \_\_\_\_\_ mois dont le nombre de périodes hebdomadaires s'élève à \_\_\_\_\_.

Aussi, nous nous engageons formellement :

- à permettre au candidat ou à la candidate de suivre l'intégralité de sa formation conformément au Règlement des études à l'IFFP du 22 juin 2010 (état le 1<sup>er</sup> janvier 2013).
- à accueillir dans nos locaux l'accompagnateur/trice de l'étudiant-e.
- à proposer un-e mentor-e pour l'étudiant-e.

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

Canton : \_\_\_\_\_

Directeur/trice : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Tampon de l'établissement

Lieu : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Service de la formation professionnelle ou Direction générale :

\_\_\_\_\_

Chef-fe de service ou Directeur/trice général-e : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Tampon de l'établissement

Lieu : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Directives du conseil de l'IFFP spécifiant les conditions d'admission aux filières d'études de l'IFFP du 1er août 2010 (état le 1er janvier 2013)



**HEFP**

HAUTE ÉCOLE FÉDÉRALE  
EN FORMATION  
PROFESSIONNELLE

*L'excellence suisse  
en formation professionnelle*

## Formulaire II

### Validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement professionnel

Les enseignant-e-s devant obtenir le Diplôme d'enseignant et au bénéfice d'une large expérience d'enseignement dans la formation professionnelle peuvent faire la demande de validation des acquis de leur expérience professionnelle (VAE). Pour ce, le critère de l'expérience est mesuré par deux indicateurs, chacun ayant un standard minimum :

- La durée de l'activité d'enseignement dans la formation professionnelle qui doit être d'au minimum 5 ans et
- Le pourcentage cumulé de cette expérience au fil des années qui doit être d'au moins 250%.

Exemple : 5 ans d'activité à hauteur de 50% représentant 250%.

Cette double condition (durée et taux d'activité cumulé) vient s'ajouter aux autres conditions d'admission.

Indiquez dans l'ordre chronologique inverse (la plus récente en haut du tableau) vos expériences professionnelles dans l'enseignement professionnel ou à des adultes.

Pour être reconnue, un certificat ou une attestation de travail fourni par vos employeurs doit accompagner chaque expérience professionnelle.

Début [mm/aa]	Fin [mm/aa]	Entreprise	Fonction	Taux [%]	Justificatif n°	Ne pas remplir

Remarque : La procédure de qualification par VAE permet exclusivement l'obtention du Diplôme d'enseignant. L'obtention du Diplôme d'enseignant d'eCG ou celles des différents certificats n'est pas possible par VAE.

**Le présent formulaire ainsi que les certificats ou attestations doivent faire partie du pdf combiné à télécharger à la fin du formulaire de demande d'admission en ligne.**